

**Commune de LIGINIAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal en date du 17 février 2023 à 20h00 selon convocation en date du 13 février 2023.

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : Mrs BIVERT - VINCENT - Mme MINARD - Mrs BRAZ - BESSE - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIÈRE.

Absents excusés : Mme VIGNAL (a donné procuration à M VINCENT)  
M SIRIEIX (a donné procuration à Mme BRAULT)  
M MICHOUX (a donné procuration à Mme MINARD)  
M BOUILHAC  
M VERNIENGEAL (a donné procuration à M TRONCHE)

Secrétaires de séance : MTRONCHE et Mme BRAULT

Objet : Délibération n°2023-012 : Convention de Stérilisation et Identification des chats libres sauvages

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de poursuivre la campagne de stérilisation des chats sauvages et présente la convention proposée par la Fondation 30 Millions d'Amis.

En effet la campagne précédente a rencontré un franc succès et il faut poursuivre les efforts afin que le travail de stabilisation de la population féline réalisé ne soit pas vain.

Il convient donc de signer une convention avec la Fondation afin que celle-ci prenne en charge la moitié des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats libres à hauteur des montants maximum suivants :

- 100 euros pour les femelles ;
- 80 euros pour les mâles ;
- Et exceptionnellement 120 euros pour les femelles gestantes.

L'autre moitié des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique sera à la charge de la mairie.

Il a été défini le nombre de 20 chats à stériliser et identifier en 2023 soit un coût pour la commune de Liginiac de 900 euros.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Acceptent les termes de la convention
- Autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents permettant de mener à bien cette affaire.

Membres	13
Présents	8
Représentés	4
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Monsieur le Maire de LIGINIAC, le 21 février 2023.

Au registre sont les signatures  
Le Maire, Frédéric BIVERT.



Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le



ID : 019-211911300-20230217-DCM2023012B-DE